

assurance
**Sans examen
médical**

GUIDE DU PRODUIT



Assomption Vie

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DES PRODUITS	1
UN APERÇU DES PRODUITS	1
VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS	2
VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN	4
TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS	6
TEMPORAIRE SANS EXAMEN	8
TABLEAU VALEURS DE RACHAT	10
Vie entière sans examen plus	10
Vie entière sans examen	11
TAUX	12
DÉCLARATION D'ASSURABILITÉ	15
AVENANTS	17
Mort accidentelle (MA)	17
Fracture accidentelle plus (FRAC)	17
Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants (BAE)	19
NOTE	19

QUESTIONS?

TARIFICATION

1-800-455-7337
tarification@assomption.ca

SOUTIEN AUX VENTES

1-855-244-7010 poste 5850
ventes.sales@assomption.ca

Le présent document a pour objet de résumer les caractéristiques des produits d'Assomption Vie. Il ne s'agit ni d'un contrat ni d'une offre d'assurance et ne confère aucun droit. En cas de conflit ou d'ambiguïté, le contrat prévaut.

Pour de plus amples renseignements sur le produit, ses limites et exclusions, prière de consulter le contrat en vous rendant au www.assomption.ca et en cliquant sur « Coin du représentant ». Ouvrez une session avec votre nom d'utilisateur et mot de passe et cliquez sur « Assurance individuelle ». Vous trouverez les exemplaires de contrat en cliquant sur Liens utiles au bas de la page.

ASSURANCE SANS EXAMEN MÉDICAL

L'assurance sans examen médical offre une protection d'assurance vie claire et simple sans examen médical ni tests sanguins. Nos produits d'Assurance sans examen médical sont conçus pour tenir compte de problèmes de santé communs tels le diabète, le cancer et les maladies de cœur (sans s'y limiter), qui empêchent un grand nombre de Canadiens de souscrire à une assurance vie à des taux réguliers.

Notre processus simplifié vous permet de soumettre vos propositions sans tracas. Pourvu que votre client réponde « non » à toutes les questions médicales et que les informations sur la proposition soient validées par MIB, Inc. (MIB), il ou elle est couvert(e)! Dans la plupart des cas, la police d'assurance est émise dans les 48 heures. Aucune tarification à rebours au-delà de la disposition d'incontestabilité.

L'assurance sans examen médical répondra aux besoins de vos clients en offrant une option vie entière ou temporaire. Le guide suivant vous donnera toutes les informations nécessaires pour offrir la meilleure solution à vos clients.

UN APERÇU DES PRODUITS

	VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS	VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN	TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS	TEMPORAIRE SANS EXAMEN
Description	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie permanente avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie permanente avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie temporaire avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie temporaire avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police.
Questions	17 questions	8 questions	17 questions	8 questions
Âge à l'émission	20 à 70 ans			
Capital assuré	Min. 10 000\$ Max. 250 000\$	Min. 10 000\$ Max. 150 000\$	Min. 50 000\$ Max. 250 000\$	Min. 50 000\$ Max. 150 000\$
Frais annuels	Police 80\$, Avenant 60\$			
Valeur de rachat	Oui		N/A	
Renouvellement	N/A	N/A	Oui	Non
Transformation	N/A	N/A	Oui	Non
Note de couverture provisoire	Oui	Non	Oui	Non
Proposition	Soumission électronique seulement 			

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS

ASSURANCE VIE PERMANENTE NIVELÉE NON PARTICIPANTE

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie permanente avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. Aucun examen médical ni test sanguin requis. Primes nivelées garanties payables jusqu'à 100 ans, l'âge atteint de l'assuré. Les primes n'augmenteront pas. Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs. Disponible comme police individuelle ou avenant.
Âge à l'émission	20 à 70 ans
Période de paiement des primes	Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)
Capital assuré minimal	10 000 \$
Capital assuré maximal	250 000 \$
Capital assuré maximal combiné	<p>La couverture maximale combinée est déterminée au moment de présenter la proposition. Lorsque vous présentez une proposition pour Vie entière sans examen plus, la couverture maximale combinée pour tous produits sans exigence médicale en vigueur est de 250 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen Vie entière sans examen plus Vie entière sans examen Temporaire sans examen - Immédiate Temporaire sans examen - Différée Vie entière sans examen - Immédiate Vie entière sans examen - Différée Protection Or Protection Or Différée Protection Or Plus Protection Totale InstaTerm InstaTerm Différé
Frais annuels	Police 80 \$ Avenant 60 \$
Prime minimale	20 \$ pour la prime mensuelle (222,22 \$ pour la prime annuelle) pour la police ou l'avenant
Prestation en cas de maladie terminal	<p>Sous réserve des limites, réductions et exclusions au contrat, dans l'éventualité d'une maladie terminale telle que définie dans le contrat, survenant pour la première fois au moins 180 jours après la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le propriétaire pourra toucher 50% du capital assuré (payable seulement après le deuxième anniversaire de la police ou de l'avenant visé).</p> <p>Le capital assuré sera réduit du montant de la prestation payée sous cette garantie. Le montant de la prime en vertu du contrat demeure inchangé.</p>
Prestation de transport	Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation jusqu'à 2 000 \$ en monnaie canadienne pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale sera versée au bénéficiaire - payable seulement après le deuxième anniversaire de la police et/ou de l'avenant visé.

ASSURANCE VIE PERMANENTE NIVELÉE NON PARTICIPANTE (SUITE)

Avenants d'assurance vie	Sur la même personne assurée	Sur une personne autre que l'assuré
<p>Notes: Un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.</p>	<p>Nouvelle proposition (au moment de la vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temporaire sans examen plus 	<p>Nouvelle proposition (au moment de la vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée
	<p>Police existante (après vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée 	<p>Police existante (après vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée
Garanties complémentaires	<p>Les garanties complémentaires suivantes peuvent être jointes comme avenant à la police ou à l'avenant Vie entière sans examen plus et doivent être émises en même temps que ceux-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants • Fracture accidentelle plus • Mort accidentelle 	

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN

ASSURANCE VIE PERMANENTE NIVELÉE NON PARTICIPANTE

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie permanente avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. Aucun examen médical ni test sanguin requis. Primes nivelées garanties payables jusqu'à 100 ans, l'âge atteint de l'assuré. Les primes n'augmenteront pas. Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs. Disponible comme police individuelle ou avenant.
Âge à l'émission	20 à 70 ans
Période de paiement des primes	Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)
Capital assuré minimal	10 000 \$
Capital assuré maximal	150 000 \$
Capital assuré maximal combiné	<p>La couverture maximale combinée est déterminée au moment de présenter la proposition. Lorsque vous présentez une proposition pour Vie entière sans examen la couverture maximale combinée pour tous produits sans exigence médicale en vigueur est de 200 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen Vie entière sans examen plus Vie entière sans examen Temporaire sans examen - Immédiate Temporaire sans examen - Différée Vie entière sans examen - Immédiate Vie entière sans examen - Différée Protection Or Protection Or Différée Protection Or Plus Protection Totale InstaTerm InstaTerm Différé
Frais annuels	Police 80 \$ Avenant 60 \$
Prime minimale	20 \$ pour la prime mensuelle (222,22 \$ pour la prime annuelle) pour la police ou l'avenant
Prestation en cas de maladie terminal	<p>Sous réserve des limites, réductions et exclusions au contrat, dans l'éventualité d'une maladie terminale telle que définie dans le contrat, survenant pour la première fois au moins 180 jours après la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le propriétaire pourra toucher 50% du capital assuré (payable seulement après le deuxième anniversaire de la police ou de l'avenant visé).</p> <p>Le capital assuré sera réduit du montant de la prestation payée sous cette garantie. Le montant de la prime en vertu du contrat demeure inchangé.</p>

ASSURANCE VIE PERMANENTE NIVELÉE NON PARTICIPANTE (SUITE)

Prestation de transport	Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation jusqu'à 2 000 \$ en monnaie canadienne pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale sera versée au bénéficiaire - payable seulement après le deuxième anniversaire de la police et/ou de l'avenant visé.	
Avenants d'assurance vie Notes: Un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.	Sur la même personne assurée	Sur une personne autre que l'assuré
	<p>Nouvelle proposition (au moment de la vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temporaire sans examen 	<p>Nouvelle proposition (au moment de la vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée
	<p>Police existante (après vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée 	<p>Police existante (après vente)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vie entière sans examen plus • Vie entière sans examen • Temporaire sans examen plus • Temporaire sans examen • Protection Or • Protection Or Différée
Garanties complémentaires	<p>Les garanties complémentaires suivantes peuvent être jointes comme avenant à la police ou à l'avenant Vie entière sans examen et doivent être émises en même temps que ceux-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants • Fracture accidentelle plus • Mort accidentelle 	

TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE NIVELÉE NON PARTICIPANTE

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie temporaire avec capital assuré nivelé. La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police. Aucun examen médical ni test sanguin requis. Primes nivelées garanties pour le terme choisi. Renouvelable et transformable. Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs Disponible comme police individuelle ou avenant.
Âge à l'émission	20 à 70 ans
Termes	10 ou 20 ans
Capital assuré minimal	50 000 \$
Capital assuré maximal	250 000 \$
Capital assuré maximal combiné	<p>La couverture maximale combinée est déterminée au moment de présenter la proposition. Lorsque vous présentez une proposition pour Temporaire sans examen plus, la couverture maximale combinée pour tous produits sans exigence médicale en vigueur est de 250 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen Vie entière sans examen plus Vie entière sans examen Temporaire sans examen - Immédiate Temporaire sans examen - Différée Vie entière sans examen - Immédiate Vie entière sans examen - Différée Protection Or Protection Or Différée Protection Or Plus Protection Totale InstaTerm InstaTerm Différé
Frais annuels	Police 80 \$ Avenant 60 \$
Prime minimale	20 \$ pour la prime mensuelle (222,22 \$ pour la prime annuelle) pour la police ou l'avenant
Renouvellement automatique	<ul style="list-style-type: none"> L'assurance sera renouvelée tous les 10 ou 20 ans, selon le terme initial choisi pour la police Temporaire sans examen plus, et prendra fin à l'anniversaire de la police ou de l'avenant le plus rapproché du 90^e anniversaire de naissance de l'assuré. Le renouvellement est automatique; aucun examen médical n'est requis. Les taux de prime de renouvellement sont garantis.

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE NIVELÉE NON PARTICIPANTE (SUITE)

Transformation

Le droit de transformation prend fin à l'anniversaire de la police ou de l'avenant Temporaire sans examen plus le plus rapproché du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré.

20 à 70 ans

- La police ou l'avenant Temporaire sans examen plus est transformable, sans preuve d'assurabilité, en police d'assurance vie permanente Vie entière sans examen plus offerte par Assomption Vie pour un capital assuré ne dépassant pas 250 000 \$.
- Le droit de transformation est disponible seulement si la transformation est demandée après le 1^{er} anniversaire de la police ou de l'avenant Temporaire sans examen plus.
- Si seule une partie du capital assuré est transformée, le propriétaire de la police peut maintenir son assurance Temporaire sans examen plus en vigueur seulement si le capital assuré restant est d'au moins 50 000 \$.

71 à 75 ans

- La police ou l'avenant Temporaire sans examen plus est transformable, sans preuve d'assurabilité, en police d'assurance vie permanente Protection Or offerte par Assomption Vie pour un capital assuré ne dépassant pas 50 000 \$.
- La somme de toutes les couvertures Protection Or, Protection Or Différée, Protection Or Plus et Protection Totale pour un même assuré ne peut dépasser 50 000 \$.
- Le droit de transformation est disponible seulement si la transformation est demandée après le 1^{er} anniversaire de la police ou de l'avenant Temporaire sans examen plus.
- Si seule une partie du capital assuré est transformée, le propriétaire de la police peut maintenir son assurance Temporaire sans examen plus en vigueur seulement si le capital assuré restant est d'au moins 50 000 \$.

Prestation en cas de maladie terminal

Sous réserve des limites, réductions et exclusions au contrat, dans l'éventualité d'une maladie terminale telle que définie dans le contrat, survenant pour la première fois au moins 180 jours après la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le propriétaire pourra toucher 50% du capital assuré (payable seulement après le deuxième anniversaire de la police ou de l'avenant visé).
Le capital assuré sera réduit du montant de la prestation payée sous cette garantie. Le montant de la prime en vertu du contrat demeure inchangé.

Prestation de transport

Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation jusqu'à 2 000 \$ en monnaie canadienne pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale sera versée au bénéficiaire - payable seulement après le deuxième anniversaire de la police et/ou de l'avenant visé.

Avenants

Notes: Un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.

Sur la même personne assurée

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

N/A

Police existante (après vente)

- Temporaire sans examen plus
- Temporaire sans examen

Sur une personne autre que l'assuré

Nouvelle proposition (au moment de la vente)

- Temporaire sans examen plus
- Temporaire sans examen

Police existante (après vente)

- Temporaire sans examen plus
- Temporaire sans examen

Garanties complémentaires

Les garanties complémentaires suivantes peuvent être jointes comme avenant à la police ou à l'avenant Temporaire sans examen plus et doivent être émises en même temps que ceux-ci.

- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants
- Fracture accidentelle plus
- Mort accidentelle

TEMPORAIRE SANS EXAMEN

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE NIVELÉE NON PARTICIPANTE

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">• Assurance vie temporaire avec capital assuré nivelé.• La protection d'assurance est immédiate, dès l'émission de la police.• Aucun examen médical ni test sanguin requis.• Primes nivelées garanties pour le terme choisi.• Non-renouvelable.• Non-transformable.• Taux disponibles pour fumeurs et non-fumeurs.• Disponible comme police individuelle ou avenant.
Âge à l'émission	20 à 70 ans
Termes	10 ou 20 ans
Capital assuré minimal	50 000\$
Capital assuré maximal	150,000\$
Capital assuré maximal combiné	<p>La couverture maximale combinée est déterminée au moment de présenter la proposition. Lorsque vous présentez une proposition pour Temporaire sans examen la couverture maximale combinée pour tous produits sans exigence médicale en vigueur est de 200 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none">• Temporaire sans examen plus• Temporaire sans examen• Vie entière sans examen plus• Vie entière sans examen• Temporaire sans examen - Immédiate• Temporaire sans examen - Différée• Vie entière sans examen - Immédiate• Vie entière sans examen - Différée• Protection Or• Protection Or Différée• Protection Or Plus• Protection Totale• InstaTerm• InstaTerm Différé
Frais annuels	Police 80\$ Avenant 60\$
Prime minimale	20\$ pour la prime mensuelle (222,22\$ pour la prime annuelle) pour la police ou l'avenant
Prestation en cas de maladie terminal	<p>Sous réserve des limites, réductions et exclusions au contrat, dans l'éventualité d'une maladie terminale telle que définie dans le contrat, survenant pour la première fois au moins 180 jours après la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le propriétaire pourra toucher 50% du capital assuré (payable seulement après le deuxième anniversaire de la police ou de l'avenant visé).</p> <p>Le capital assuré sera réduit du montant de la prestation payée sous cette garantie. Le montant de la prime en vertu du contrat demeure inchangé.</p>

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE NIVELÉE NON PARTICIPANTE (SUITE)

Prestation de transport	Si le décès a lieu à plus de 200 km de la résidence principale de l'assuré, une prestation jusqu'à 2 000 \$ en monnaie canadienne pour les frais de transport de la dépouille à sa résidence principale sera versée au bénéficiaire - payable seulement après le deuxième anniversaire de la police et/ou de l'avenant visé.	
Avenants d'assurance vie Notes: Un maximum de deux (2) produits d'assurance vie (police et avenants) peut être combiné par personne au moment de la vente.	Sur la même personne assurée	Sur une personne autre que l'assuré
	Nouvelle proposition (au moment de la vente) N/A	Nouvelle proposition (au moment de la vente) <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen
	Police existante (après vente) <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen 	Police existante (après vente) <ul style="list-style-type: none"> Temporaire sans examen plus Temporaire sans examen
	Garanties complémentaires	
Les garanties complémentaires suivantes peuvent être jointes comme avenant à la police ou à l'avenant Temporaire sans examen plus et doivent être émises en même temps que ceux-ci. <ul style="list-style-type: none"> Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants Fracture accidentelle plus Mort accidentelle 		

TABLEAU DES VALEURS DE RACHAT

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS

VALEURS PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE CAPITAL ASSURÉ											
Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*				Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*			
		Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur	Femme fumeuse			Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur	Femme fumeuse
25	2,50	8,90	9,70	7,70	8,60	63	39,00	61,70	66,60	54,70	61,00
26	3,00	10,50	11,50	9,00	10,10	64	40,00	62,00	66,90	55,20	61,50
27	3,50	12,00	13,10	10,30	11,50	65	41,00	62,40	67,20	55,70	62,10
28	4,00	13,50	14,60	11,50	12,90	66	42,00	62,70	67,50	56,30	62,70
29	5,00	16,50	17,90	14,10	15,70	67	43,00	63,00	67,80	56,80	63,20
30	6,00	19,40	21,10	16,60	18,50	68	44,00	63,20	68,00	57,40	63,70
31	7,00	22,20	24,10	18,90	21,10	69	45,00	63,50	68,30	57,90	64,30
32	8,00	24,80	26,90	21,20	23,60	70	46,00	63,80	68,50	58,50	64,80
33	9,00	27,30	29,60	23,30	25,90	71	47,00	64,10	68,70	59,10	65,20
34	10,00	29,70	32,20	25,40	28,20	72	48,00	64,40	68,90	59,70	65,70
35	11,00	32,00	34,70	27,30	30,30	73	49,00	64,60	69,10	60,20	66,10
36	12,00	34,20	37,00	29,20	32,40	74	50,00	64,90	69,30	60,80	66,60
37	13,00	36,20	39,20	30,90	34,30	75	51,00	65,20	69,40	61,40	66,90
38	14,00	38,20	41,30	32,60	36,10	76	52,00	65,40	69,50	62,00	67,30
39	15,00	40,00	43,30	34,20	37,80	77	53,00	65,70	69,60	62,60	67,60
40	16,00	41,80	45,20	35,70	39,50	78	60,00	73,20	77,50	70,20	75,50
41	17,00	43,40	47,00	37,10	41,00	79	75,00	90,20	95,20	86,90	93,00
42	18,00	45,00	48,70	38,40	42,50	80	100,00	118,50	124,60	114,80	122,20
43	19,00	46,40	50,20	39,70	43,90	81	132,00	154,10	161,60	150,20	158,90
44	20,00	47,80	51,70	40,80	45,20	82	164,00	188,70	197,30	184,90	194,50
45	21,00	49,10	53,10	42,00	46,40	83	196,00	222,40	231,80	218,90	229,10
46	22,00	50,30	54,40	43,00	47,60	84	228,00	255,30	265,40	252,20	262,90
47	23,00	51,50	55,70	44,00	48,70	85	260,00	287,40	298,10	284,90	295,90
48	24,00	52,50	56,80	44,90	49,70	86	292,00	319,00	330,10	317,10	328,40
49	25,00	53,50	57,90	45,80	50,70	87	324,00	350,10	361,60	348,70	360,30
50	26,00	54,50	58,90	46,70	51,60	88	356,00	380,70	392,60	379,90	391,80
51	27,00	55,30	59,80	47,50	52,50	89	388,00	411,10	423,40	410,70	423,00
52	28,00	56,10	60,60	48,20	53,40	90	420,00	442,10	454,00	442,10	453,90
53	29,00	56,80	61,40	48,90	54,20	91	452,00	475,70	484,70	475,70	484,70
54	30,00	57,50	62,10	49,60	55,00	92	484,00	509,40	515,20	509,40	515,20
55	31,00	58,10	62,80	50,20	55,70	93	516,00	543,10	545,50	543,10	545,50
56	32,00	58,70	63,40	50,80	56,50	94	548,00	576,80	576,80	576,80	576,80
57	33,00	59,20	64,00	51,40	57,20	95	580,00	610,50	610,50	610,50	610,50
58	34,00	59,70	64,50	52,00	57,80	96	612,00	644,20	644,20	644,20	644,20
59	35,00	60,20	65,00	52,50	58,50	97	700,00	736,80	736,80	736,80	736,80
60	36,00	60,60	65,40	53,10	59,10	98	800,00	842,10	842,10	842,10	842,10
61	37,00	61,00	65,90	53,60	59,80	99	900,00	947,30	947,30	947,30	947,30
62	38,00	61,40	66,20	54,10	60,40	100	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

*Pour tous les âges à l'émission, les valeurs de rachat et l'assurance libérée réduite débutent après 5 ans.

Elles sont ajustées de la façon suivante :

Durée 5 : 20% de la valeur indiquée

Durée 6 : 40% de la valeur indiquée

Durée 7 : 60% de la valeur indiquée

Durée 8 : 80% de la valeur indiquée

Durée 9 et plus : 100% de la valeur indiquée

EXEMPLE : ÂGE À L'ÉMISSION, 60 - HOMME NON-FUMEUR			
	Âge atteint	Valeur de rachat	Assurance libérée réduite
Avant durée 5 :		0,00	0,00
Durée 5 :	65	20% x 41 = 8,00	20% x 62,4 = 12,50
Durée 6 :	66	40% x 42 = 17,00	40% x 62,7 = 25,10
Durée 7 :	67	60% x 43 = 26,00	60% x 63 = 37,80
Durée 8 :	68	80% x 44 = 35,00	80% x 63,2 = 50,60
Durée 9 :	69	45,00	63,50
Durée 20 :	80	100,00	118,50

TABLEAU DES VALEURS DE RACHAT

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN

VALEURS PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE CAPITAL ASSURÉ											
Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*				Âge atteint à l'anniversaire de la police ou de l'avenant	Valeur de rachat*	Assurance libérée réduite*			
		Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur	Femme fumeuse			Homme non-fumeur	Femme non-fumeuse	Homme fumeur	Femme fumeuse
25	2,50	8,50	9,20	7,20	8,00	63	39,00	58,90	63,50	52,00	57,80
26	3,00	9,90	10,90	8,50	9,40	64	40,00	59,30	63,90	52,60	58,40
27	3,50	11,40	12,40	9,70	10,80	65	41,00	59,60	64,20	53,20	59,00
28	4,00	12,70	13,90	10,80	12,10	66	42,00	60,00	64,50	53,70	59,60
29	5,00	15,60	17,00	13,30	14,70	67	43,00	60,30	64,80	54,30	60,20
30	6,00	18,40	20,00	15,60	17,30	68	44,00	60,60	65,10	54,90	60,80
31	7,00	21,00	22,80	17,80	19,80	69	45,00	61,00	65,40	55,50	61,30
32	8,00	23,50	25,50	19,90	22,10	70	46,00	61,30	65,70	56,10	61,90
33	9,00	25,90	28,10	22,00	24,30	71	47,00	61,60	66,00	56,70	62,40
34	10,00	28,20	30,50	23,90	26,40	72	48,00	62,00	66,20	57,30	62,90
35	11,00	30,30	32,90	25,70	28,40	73	49,00	62,30	66,50	58,00	63,40
36	12,00	32,40	35,10	27,50	30,30	74	50,00	62,60	66,70	58,60	63,90
37	13,00	34,30	37,20	29,10	32,10	75	51,00	62,90	66,90	59,20	64,40
38	14,00	36,20	39,20	30,70	33,80	76	52,00	63,30	67,10	59,90	64,80
39	15,00	37,90	41,10	32,20	35,40	77	53,00	63,60	67,30	60,50	65,20
40	16,00	39,60	42,90	33,60	37,00	78	60,00	71,00	74,90	67,90	72,90
41	17,00	41,20	44,60	34,90	38,40	79	75,00	87,50	92,10	84,30	89,90
42	18,00	42,70	46,10	36,20	39,80	80	100,00	115,10	120,70	111,50	118,30
43	19,00	44,00	47,60	37,40	41,10	81	132,00	149,90	156,70	146,00	153,90
44	20,00	45,40	49,10	38,50	42,30	82	164,00	183,80	191,40	180,00	188,60
45	21,00	46,60	50,40	39,50	43,50	83	196,00	216,80	225,20	213,30	222,40
46	22,00	47,80	51,60	40,50	44,60	84	228,00	249,10	258,00	246,10	255,50
47	23,00	48,90	52,80	41,50	45,60	85	260,00	280,90	290,10	278,40	287,90
48	24,00	49,90	53,90	42,40	46,60	86	292,00	312,00	321,60	310,10	319,80
49	25,00	50,80	54,90	43,20	47,60	87	324,00	342,80	352,60	341,40	351,30
50	26,00	51,70	55,90	44,10	48,50	88	356,00	374,70	383,30	374,70	382,40
51	27,00	52,60	56,80	44,80	49,30	89	388,00	408,40	413,70	408,40	413,30
52	28,00	53,30	57,60	45,60	50,20	90	420,00	442,10	444,10	442,10	444,00
53	29,00	54,00	58,30	46,20	50,90	91	452,00	475,70	475,70	475,70	475,70
54	30,00	54,70	59,10	46,90	51,70	92	484,00	509,40	509,40	509,40	509,40
55	31,00	55,30	59,70	47,50	52,50	93	516,00	543,10	543,10	543,10	543,10
56	32,00	55,90	60,30	48,20	53,20	94	548,00	576,80	576,80	576,80	576,80
57	33,00	56,40	60,90	48,70	53,90	95	580,00	610,50	610,50	610,50	610,50
58	34,00	56,90	61,40	49,30	54,60	96	612,00	644,20	644,20	644,20	644,20
59	35,00	57,30	61,90	49,90	55,20	97	700,00	736,80	736,80	736,80	736,80
60	36,00	57,80	62,30	50,40	55,90	98	800,00	842,10	842,10	842,10	842,10
61	37,00	58,20	62,70	50,90	56,50	99	900,00	947,30	947,30	947,30	947,30
62	38,00	58,50	63,10	51,50	57,10	100	1000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

*Pour tous les âges à l'émission, les valeurs de rachat et l'assurance libérée réduite débutent après 5 ans.

Elles sont ajustées de la façon suivante :

Durée 5 : 20% de la valeur indiquée

Durée 6 : 40% de la valeur indiquée

Durée 7 : 60% de la valeur indiquée

Durée 8 : 80% de la valeur indiquée

Durée 9 et plus : 100% de la valeur indiquée

EXEMPLE : ÂGE À L'ÉMISSION, 60 - HOMME NON-FUMEUR			
	Âge atteint	Valeur de rachat	Assurance libérée réduite
Avant durée 5 :		0,00	0,00
Durée 5 :	65	20% x 41 = 8,00	20% x 59,6 = 11,90
Durée 6 :	66	40% x 42 = 17,00	40% x 60 = 24,00
Durée 7 :	67	60% x 43 = 26,00	60% x 60,3 = 36,20
Durée 8 :	68	80% x 44 = 35,00	80% x 60,6 = 48,50
Durée 9 :	69	45,00	61,00
Durée 20 :	80	100,00	115,10

TAUX

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS ET VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN

PRIME ANNUELLE PAR 1 000\$

FRAIS ANNUEL : POLICE 80\$, AVENANT 60\$

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN PLUS				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	6,30	7,91	5,58	6,65
21	6,51	8,20	5,77	6,90
22	6,72	8,48	5,96	7,15
23	6,94	8,77	6,15	7,40
24	7,15	9,06	6,34	7,64
25	7,37	9,34	6,53	7,89
26	7,63	9,70	6,77	8,20
27	7,90	10,07	7,01	8,51
28	8,16	10,43	7,25	8,81
29	8,42	10,79	7,49	9,12
30	8,69	11,15	7,73	9,43
31	9,02	11,61	8,02	9,82
32	9,35	12,07	8,31	10,20
33	9,68	12,54	8,61	10,59
34	10,01	13,00	8,90	10,98
35	10,35	13,46	9,20	11,37
36	10,65	14,08	9,41	11,87
37	10,96	14,69	9,63	12,36
38	11,26	15,30	9,84	12,86
39	11,57	15,91	10,06	13,36
40	11,87	16,52	10,27	13,85
41	12,44	17,36	10,82	14,49
42	13,02	18,21	11,36	15,13
43	13,59	19,06	11,91	15,77
44	14,16	19,90	12,45	16,40
45	14,73	20,75	13,00	17,04
46	15,55	21,91	13,59	17,86
47	16,37	23,07	14,19	18,69
48	17,19	24,23	14,78	19,51
49	18,01	25,39	15,37	20,33
50	18,83	26,55	15,97	21,16
51	19,76	28,77	16,80	22,35
52	20,69	30,98	17,63	23,54
53	21,62	33,20	18,46	24,72
54	22,55	35,42	19,29	25,91
55	23,48	37,64	20,12	27,10
56	24,95	40,16	21,31	28,75
57	26,43	42,69	22,49	30,40
58	27,90	45,22	23,68	32,05
59	29,37	47,75	24,87	33,70
60	30,85	50,27	26,06	35,35
61	33,10	53,62	27,60	37,47
62	35,35	56,98	29,13	39,60
63	37,60	60,33	30,67	41,72
64	39,85	63,68	32,20	43,84
65	42,10	67,03	33,74	45,97
66	45,65	71,58	35,89	49,22
67	49,20	76,13	38,04	52,48
68	52,76	80,69	40,19	55,73
69	56,31	85,24	42,34	58,99
70	59,86	89,79	44,49	62,24

VIE ENTIÈRE SANS EXAMEN				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	8,81	11,80	6,71	9,64
21	8,96	12,01	6,88	9,98
22	9,11	12,23	7,05	10,32
23	9,25	12,45	7,22	10,66
24	9,40	12,66	7,40	10,99
25	9,55	12,88	7,57	11,33
26	9,74	13,28	7,75	11,73
27	9,93	13,69	7,92	12,13
28	10,12	14,09	8,10	12,53
29	10,31	14,49	8,28	12,93
30	10,51	14,89	8,46	13,33
31	10,90	15,62	8,78	13,83
32	11,30	16,34	9,11	14,34
33	11,69	17,07	9,43	14,85
34	12,09	17,79	9,76	15,36
35	12,48	18,51	10,08	15,86
36	12,92	19,53	10,49	16,48
37	13,37	20,55	10,90	17,10
38	13,81	21,57	11,32	17,72
39	14,25	22,59	11,73	18,34
40	14,69	23,61	12,14	18,96
41	15,31	24,65	12,69	19,39
42	15,93	25,70	13,23	19,83
43	16,55	26,75	13,78	20,26
44	17,17	27,80	14,33	20,69
45	17,79	28,85	14,88	21,13
46	18,48	30,47	15,53	21,84
47	19,16	32,09	16,18	22,55
48	19,85	33,72	16,83	23,26
49	20,54	35,34	17,48	23,98
50	21,22	36,96	18,13	24,69
51	22,30	39,06	19,03	26,14
52	23,39	41,16	19,93	27,59
53	24,47	43,26	20,83	29,04
54	25,55	45,35	21,73	30,49
55	26,64	47,45	22,63	31,94
56	28,40	50,94	23,88	33,84
57	30,17	54,42	25,13	35,74
58	31,93	57,90	26,38	37,65
59	33,70	61,39	27,63	39,55
60	35,46	64,87	28,88	41,46
61	38,51	69,74	30,77	43,95
62	41,57	74,60	32,65	46,44
63	44,62	79,47	34,54	48,93
64	47,67	84,33	36,43	51,43
65	50,73	89,19	38,31	53,92
66	54,88	95,20	41,16	57,73
67	59,03	101,20	44,01	61,55
68	63,19	107,20	46,86	65,36
69	67,34	113,20	49,71	69,17
70	71,50	119,20	52,56	72,99

TAUX

TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS ET TEMPORAIRE SANS EXAMEN- T10

PRIME ANNUELLE PAR 1 000\$

FRAIS ANNUEL : POLICE 80\$, AVENANT 60\$

TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS - T10				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	1,54	2,02	1,02	1,12
21	1,55	2,04	1,03	1,14
22	1,56	2,07	1,04	1,16
23	1,58	2,10	1,06	1,18
24	1,59	2,12	1,07	1,20
25	1,60	2,15	1,08	1,22
26	1,60	2,17	1,10	1,25
27	1,60	2,19	1,11	1,28
28	1,60	2,21	1,13	1,31
29	1,60	2,24	1,15	1,34
30	1,60	2,26	1,16	1,37
31	1,61	2,32	1,18	1,45
32	1,62	2,39	1,19	1,53
33	1,63	2,46	1,21	1,62
34	1,63	2,52	1,23	1,70
35	1,64	2,59	1,24	1,79
36	1,68	2,71	1,28	1,97
37	1,73	2,83	1,31	2,16
38	1,77	2,95	1,35	2,34
39	1,81	3,07	1,38	2,53
40	1,85	3,19	1,42	2,72
41	1,98	3,63	1,52	3,16
42	2,11	4,07	1,62	3,61
43	2,24	4,51	1,72	4,05
44	2,37	4,95	1,83	4,50
45	2,50	5,38	1,93	4,94
46	2,74	6,32	2,14	5,69
47	2,98	7,25	2,35	6,45
48	3,22	8,18	2,55	7,20
49	3,46	9,11	2,76	7,95
50	3,70	10,04	2,97	8,70
51	4,10	11,45	3,26	9,65
52	4,50	12,86	3,55	10,60
53	4,90	14,28	3,84	11,55
54	5,30	15,69	4,13	12,50
55	5,70	17,10	4,42	13,45
56	6,65	19,72	5,06	14,83
57	7,60	22,34	5,71	16,21
58	8,55	24,96	6,36	17,59
59	9,50	27,58	7,00	18,97
60	10,45	30,20	7,65	20,35
61	12,07	34,00	8,68	22,02
62	13,69	37,80	9,71	23,69
63	15,31	41,60	10,74	25,36
64	16,93	45,40	11,77	27,03
65	18,55	49,20	12,80	28,70
66	22,48	55,40	15,28	31,53
67	26,41	61,60	17,76	34,36
68	30,34	67,80	20,24	37,19
69	34,27	74,00	22,72	40,02
70	38,20	80,20	25,20	42,85

TEMPORAIRE SANS EXAMEN - T10				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	2,05	2,40	1,35	1,50
21	2,06	2,42	1,36	1,51
22	2,07	2,44	1,37	1,52
23	2,08	2,46	1,38	1,53
24	2,09	2,48	1,39	1,54
25	2,10	2,50	1,40	1,55
26	2,12	2,57	1,42	1,62
27	2,14	2,64	1,44	1,69
28	2,16	2,71	1,46	1,76
29	2,18	2,78	1,48	1,83
30	2,20	2,85	1,50	1,90
31	2,23	3,12	1,53	2,05
32	2,26	3,39	1,56	2,20
33	2,29	3,66	1,59	2,35
34	2,32	3,93	1,62	2,50
35	2,35	4,20	1,65	2,65
36	2,49	4,64	1,75	3,00
37	2,63	5,08	1,85	3,35
38	2,77	5,52	1,95	3,70
39	2,91	5,96	2,05	4,05
40	3,05	6,40	2,15	4,40
41	3,31	7,00	2,34	5,06
42	3,57	7,60	2,53	5,72
43	3,83	8,20	2,72	6,38
44	4,09	8,80	2,91	7,04
45	4,35	9,40	3,10	7,70
46	4,71	10,76	3,48	8,54
47	5,07	12,12	3,86	9,38
48	5,43	13,48	4,24	10,22
49	5,79	14,84	4,61	11,06
50	6,15	16,20	4,99	11,90
51	7,00	18,55	5,53	13,13
52	7,85	20,90	6,08	14,36
53	8,70	23,25	6,62	15,59
54	9,55	25,60	7,16	16,82
55	10,40	27,95	7,70	18,05
56	12,02	30,50	8,78	19,68
57	13,64	33,05	9,86	21,31
58	15,26	35,60	10,94	22,94
59	16,88	38,15	12,02	24,57
60	18,50	40,70	13,10	26,20
61	21,04	44,50	14,67	28,50
62	23,58	48,30	16,24	30,80
63	26,12	52,10	17,81	33,10
64	28,66	55,90	19,38	35,40
65	31,20	59,70	20,95	37,70
66	34,80	64,60	22,70	41,00
67	38,40	69,50	24,45	44,30
68	42,00	74,40	26,20	47,60
69	45,60	79,30	27,95	50,90
70	49,20	84,20	29,70	54,20

TAUX

TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS ET TEMPORAIRE SANS EXAMEN- T20

PRIME ANNUELLE PAR 1 000\$

FRAIS ANNUEL : POLICE 80\$, AVENANT 60\$

TEMPORAIRE SANS EXAMEN PLUS - T20				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	1,63	2,10	1,10	1,20
21	1,63	2,13	1,11	1,22
22	1,64	2,16	1,12	1,24
23	1,64	2,19	1,13	1,26
24	1,65	2,22	1,14	1,28
25	1,65	2,25	1,15	1,30
26	1,66	2,27	1,17	1,35
27	1,67	2,29	1,19	1,40
28	1,68	2,31	1,21	1,45
29	1,69	2,33	1,23	1,50
30	1,70	2,35	1,25	1,55
31	1,72	2,45	1,26	1,70
32	1,74	2,56	1,27	1,85
33	1,76	2,66	1,28	2,00
34	1,78	2,77	1,29	2,15
35	1,80	2,88	1,30	2,30
36	1,84	3,21	1,38	2,59
37	1,88	3,55	1,45	2,88
38	1,92	3,88	1,53	3,17
39	1,96	4,22	1,60	3,46
40	2,00	4,55	1,68	3,75
41	2,22	5,29	1,82	4,24
42	2,44	6,03	1,96	4,72
43	2,66	6,78	2,10	5,21
44	2,88	7,52	2,24	5,69
45	3,10	8,26	2,38	6,18
46	3,58	9,55	2,72	7,03
47	4,06	10,84	3,05	7,89
48	4,54	12,12	3,38	8,74
49	5,02	13,41	3,72	9,60
50	5,50	14,70	4,05	10,45
51	6,28	16,61	4,56	11,60
52	7,06	18,52	5,07	12,75
53	7,84	20,42	5,58	13,90
54	8,62	22,33	6,09	15,05
55	9,40	24,24	6,60	16,20
56	10,66	27,06	7,37	17,50
57	11,92	29,88	8,14	18,80
58	13,18	32,70	8,91	20,10
59	14,44	35,52	9,68	21,40
60	15,70	38,34	10,45	22,70
61	18,30	43,51	12,00	25,00
62	20,90	48,68	13,55	27,30
63	23,50	53,85	15,10	29,60
64	26,10	59,03	16,65	31,90
65	28,70	64,20	18,20	34,20
66	32,80	69,20	20,97	39,00
67	36,90	74,20	23,74	43,80
68	41,00	79,20	26,51	48,60
69	45,10	84,20	29,28	53,40
70	49,20	32,05	32,05	58,20

TEMPORAIRE SANS EXAMEN - T20				
Âge	Homme		Femme	
	non-fumeur	fumeur	non-fumeuse	fumeuse
20	2,10	2,45	1,40	1,85
21	2,11	2,47	1,42	1,90
22	2,12	2,49	1,44	1,95
23	2,13	2,51	1,46	2,00
24	2,14	2,53	1,48	2,05
25	2,15	2,55	1,50	2,10
26	2,17	2,63	1,51	2,19
27	2,19	2,71	1,52	2,28
28	2,21	2,79	1,53	2,37
29	2,23	2,87	1,54	2,46
30	2,25	2,95	1,55	2,55
31	2,28	3,25	1,58	2,68
32	2,31	3,55	1,62	2,81
33	2,34	3,85	1,65	2,94
34	2,37	4,15	1,69	3,07
35	2,40	4,45	1,72	3,20
36	2,55	4,88	1,85	3,65
37	2,70	5,31	1,97	4,10
38	2,85	5,74	2,10	4,55
39	3,00	6,17	2,22	5,00
40	3,15	6,60	2,35	5,45
41	3,57	7,47	2,60	6,07
42	3,99	8,34	2,85	6,69
43	4,41	9,21	3,10	7,31
44	4,83	10,08	3,35	7,93
45	5,25	10,95	3,60	8,55
46	5,94	12,59	3,99	9,50
47	6,63	14,23	4,38	10,45
48	7,32	15,87	4,77	11,40
49	8,01	17,51	5,16	12,35
50	8,70	19,15	5,55	13,30
51	9,87	21,53	6,31	14,63
52	11,04	23,91	7,07	15,96
53	12,21	26,29	7,83	17,29
54	13,38	28,67	8,59	18,62
55	14,55	31,05	9,35	19,95
56	16,42	33,96	10,50	21,79
57	18,29	36,88	11,65	23,63
58	20,16	39,79	12,80	25,47
59	22,03	42,71	13,95	27,31
60	23,90	45,62	15,10	29,15
61	27,46	50,23	17,57	31,83
62	31,02	54,83	20,04	34,51
63	34,58	59,44	22,51	37,19
64	38,14	64,04	24,98	39,87
65	41,70	68,65	27,45	42,55
66	45,90	74,14	30,65	46,24
67	50,10	79,63	33,85	49,93
68	54,30	85,12	37,05	53,62
69	58,50	90,61	40,25	57,31
70	62,70	96,10	43,45	61,00

DÉCLARATION D'ASSURABILITÉ

Questions 1-8: Vie entière sans examen et Temporaire sans examen

Questions 1-17: Vie entière sans examen plus et Temporaire sans examen plus

1. Êtes-vous présentement hospitalisé(e) (admis(e) dans un hôpital), dans un établissement de soins prolongés ou un foyer de soins infirmiers, confiné(e) au lit ou à un fauteuil ?
2. Avez-vous déjà :
 - a) été diagnostiqué(e), hospitalisé(e), ou subi des traitements (incluant des médicaments) pour la fibrose kystique, le VIH, le sida ou le syndrome pré-sida ?
 - b) été diagnostiqué(e) ou subi des traitements (incluant des médicaments) pour la sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou Gehrig), la maladie d'Alzheimer ou la démence ?
 - c) été avisé(e) par un médecin que vous étiez atteint(e) d'une maladie terminale incurable pour laquelle vous aviez moins de douze (12) mois à vivre ?
3. Au cours des **cinq (5) dernières années**, avez-vous reçu une greffe de la moelle osseuse ou d'organe(s) (autre qu'une greffe de la cornée) ou avez-vous été avisé(e) que votre condition en nécessitait une ?
4. Au cours des **trois (3) dernières années** :
 - a) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'un accident vasculaire cérébral (AVC) ?
 - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) ou d'emphysème ayant nécessité l'administration d'oxygène ?
 - c) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'hépatite B, d'hépatite C ou d'une cirrhose du foie ?
 - d) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'un coma diabétique ou d'un coma hypoglycémique ?
 - e) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'insuffisance cardiaque congestive ou de cardiomyopathie ?
5. Au cours des **trois (3) dernières années** :
 - a) avez-vous subi une amputation causée par une maladie ?
 - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie rénale chronique, ou avez-vous subi une dialyse ?
 - c) avez-vous été diagnostiqué(e) d'un ou subi une chirurgie pour un anévrisme ?
 - d) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une angine ou d'un infarctus (une crise cardiaque), ou avez-vous subi une angioplastie coronarienne (avec ou sans insertion d'une endoprothèse vasculaire) ou un pontage aorto-coronarien ?
 - e) avez-vous été diagnostiqué(e), hospitalisé(e), ou reçu une radiothérapie pour une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ?
 - f) vous a-t-on prescrit un nouveau médicament ou un changement de dosage de votre médicament pour une angine, un infarctus (crise cardiaque), une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ?
6. Au cours des **deux (2) dernières années**, avez-vous soumis une demande d'assurance vie individuelle qui a été refusée ou remise à plus tard par une compagnie autre qu'Assomption Vie ?
7. Êtes-vous au courant d'un signe ou d'un symptôme quelconque pour lequel vous n'avez pas encore consulté de médecin et/ou de médecin spécialiste, ni reçu de traitement, ou pour lequel vous avez consulté un médecin et/ou un médecin spécialiste sans avoir reçu de diagnostic ?
8. Votre poids dépasse-t-il celui correspondant à votre taille dans le tableau suivant ?

TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS		TAILLE		POIDS	
pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg	pi/po	cm	lb	kg
4'10"	147	188	85	5'6"	168	235	107	6'2"	188	286	130
4'11"	150	193	88	5'7"	170	240	109	6'3"	191	294	134
5'0"	152	199	90	5'8"	173	246	112	6'4"	193	301	137
5'1"	155	204	93	5'9"	175	254	115	6'5"	196	307	140
5'2"	157	212	96	5'10"	178	259	118	6'6"	198	315	143
5'3"	160	218	99	5'11"	180	265	120	6'7"	201	323	147
5'4"	163	223	101	6'0"	183	272	124	6'8"	203	329	150
5'5"	165	228	104	6'1"	185	280	127	6'9"	206	338	154

Continuer pour Vie entière sans examen plus et Temporaire sans examen plus

9. Y a-t-il quelqu'un parmi vos parents biologiques (père, mère, frère, sœur), vivants ou décédés, ayant été diagnostiqué avant l'âge de 50 ans avec la chorée de Huntington ou la maladie polykystique des reins ?
10. Avez-vous :
- a) le diabète et été diagnostiqué(e) avec deux (2) ou plus des complications du diabète suivantes : protéinurie (protéines dans l'urine), neuropathie (engourdissement ou faiblesse des extrémités), maladie vasculaire périphérique (trouble de circulation) ou la rétinopathie (trouble de l'œil) ?
 - b) un trouble médical pour lequel vous êtes suivi(e) par un médecin spécialiste au moins tous les six (6) mois et pour lequel vous recevez des traitements (incluant des médicaments), ou pour lequel vous devez subir des tests réguliers au moins tous les six (6) mois ? (Médecin spécialiste ne comprend pas un médecin généraliste.)
11. Au cours des **cinq (5) dernières années** :
- a) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'hémophilie, d'un coma diabétique ou d'un coma hypoglycémique ?
 - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'hépatite B, d'hépatite C, d'une cirrhose du foie, d'une maladie de Crohn, d'une pancréatite ou d'une colite ulcéreuse ?
 - c) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'un accident vasculaire cérébral (AVC) ?
 - d) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) ou d'emphysème ayant nécessité l'administration d'oxygène ?
12. Au cours des **cinq (5) dernières années** :
- a) avez-vous été diagnostiqué(e), hospitalisé(e) ou avez-vous débuté des traitements (incluant des médicaments) pour : convulsions, épilepsie, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, dystrophie musculaire, maladie de Huntington, arthrite rhumatoïde, paralysie, insuffisance cardiaque congestive ou cardiomyopathie ?
 - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie rénale chronique, ou avez-vous subi une dialyse ?
 - c) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une angine ou d'un infarctus (une crise cardiaque), ou avez-vous subi une angioplastie coronarienne (avec ou sans insertion d'une endoprothèse vasculaire) ou un pontage aorto-coronarien ?
 - d) avez-vous été diagnostiqué(e), hospitalisé(e), ou reçu une radiothérapie pour une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ?
 - e) vous a-t-on prescrit un nouveau médicament ou un changement de dosage de votre médicament pour une angine, un infarctus (crise cardiaque), une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ?
13. Au cours des **cinq (5) dernières années** :
- a) avez-vous fait usage de drogue autre que sur ordonnance médicale et autre que la marijuana ?
 - b) en raison d'abus d'alcool ou de drogue, un professionnel de la santé vous a-t-il conseillé de réduire votre consommation d'alcool ou de drogue, ou avez-vous reçu des conseils ou subi des traitements (incluant des médicaments) pour l'abus d'alcool ou de drogue ?
 - c) avez-vous été accusé(e) d'une infraction pour conduite sous l'effet de l'alcool ou de la drogue ou refusé de vous soumettre à un alcootest ?
14. Au cours des **trois (3) dernières années**, avez-vous été hospitalisé(e) pour l'une des conditions suivantes : souffle au cœur, douleur dans la poitrine, arythmie, asthme, bronchite chronique, sarcoïdose pulmonaire, tuberculose ou deux (2) ou plus accidents ischémiques transitoires (AIT ou mini AVC) ?
15. Au cours des **douze (12) derniers mois** :
- a) votre poids a-t-il fluctué de plus de 18,14 kg (40 lb) (autre qu'en raison d'une grossesse) ?
 - b) avez-vous été hospitalisé(e), avez-vous dû cesser de travailler pour plus de six (6) mois, ou êtes-vous présentement en arrêt de travail pour l'une des conditions suivantes : dépression, tentative de suicide, trouble déficitaire de l'attention, trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, épuisement, anxiété chronique, fatigue chronique, trouble de l'alimentation, schizophrénie, dépression nerveuse ou trouble affectif, psychologique, nerveux ou du comportement ?
16. Au cours des **trois (3) derniers mois**, avez-vous requis un nouveau médicament pour hypertension ou une augmentation du dosage de tout médicament pour hypertension ?
17. Dans les **douze (12) prochains mois**, vous attendez-vous à ou prévoyez-vous de :
- a) pratiquer un sport dangereux ou des activités dangereuses ou effectuer des envolées aériennes autrement que comme passager, pilote professionnel ou membre de l'équipage d'un vol commercial ou le faites-vous actuellement ?
 - b) voyager hors de l'Amérique du Nord, des Caraïbes ou de l'Europe de l'Ouest pour plus de six (6) semaines ou plus de deux (2) fois par année ?

AVENANTS

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le Guide complet des avenants disponible sur notre Coin du représentant en vous rendant au site www.assomption.ca

MORT ACCIDENTELLE (MA)

Description	Cet avenant prévoit le versement du capital assuré (sous cet avenant) en cas de décès accidentel de l'assuré. À noter que le décès sera considéré comme accidentel s'il survient dans un délai de 90 jours de la date de l'accident.
Âge à l'émission	20 à 55 ans
Capital assuré minimal	1 000 \$

FRACTURE ACCIDENTELLE PLUS (FRAC)

Description	Cet avenant prévoit le versement d'une prestation en cas de fracture, de décès ou de mutilations accidentels, conformément au contrat. L'avenant prévoit en outre le versement d'une prestation aux enfants assurés en vertu des présentes pour couvrir les frais relatifs à la réadaptation et aux cours de rattrapage.
Âge à l'émission	18 à 69 ans (au plus proche anniversaire de naissance de l'assuré)
Personnes éligibles	<ul style="list-style-type: none">• L'assuré (personne assurée sous l'avenant Fracture accidentelle plus)• L'assuré et le conjoint• L'assuré et les enfants• L'assuré, le conjoint et les enfants

FRACTURE ACCIDENTELLE PLUS (SUITE)

Garantie d'assurance : Fracture accidentelle

Les montants d'assurance indiqués sont pour **une unité** de protection.

Types de fracture accidentelle : crâne (excluant les os du visage), colonne vertébrale, ceinture pelvienne (incluant la hanche), sacrum (excluant le coccyx), fémur

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Types de fracture accidentelle : sternum, manubrium, larynx, trachée, omoplate, humérus, rotule, tibia, péroné

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 1 500 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 750 \$

Types de fracture accidentelle : os du visage (excluant le nez), radius, cubitus

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 1 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 500 \$

Types de fracture accidentelle : côte, clavicule, nez, tarse, carpe, un os non compris dans les trois types de fracture précédents

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 500 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 250

Pour l'assuré et son conjoint, lorsque l'âge réel de la personne assurée est de 70 ou plus mais moins de 80 à la date de l'accident, le montant payable pour chaque unité est réduit de la moitié du montant indiqué ci-dessus.

Pour qu'un montant soit payable pour une fracture accidentelle, la fracture doit avoir été diagnostiquée dans les 30 jours suivant l'accident.

Garantie d'assurance : Mort accidentelle et mutilation

Les montants d'assurance indiqués sont pour **une unité** de protection.

Décès accidentel

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte des deux mains, des deux pieds ou des deux yeux

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main et d'un pied

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main ou d'un pied plus la perte d'un œil

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 5 000 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 2 500 \$

Perte d'une main, d'un pied ou d'un œil

- Garantie d'assurance par unité pour l'assuré et le conjoint: 2 500 \$
- Garantie d'assurance par unité pour l'enfant: 1 250 \$

Double indemnité – Décès accidentel dans un véhicule de transport en commun

Le double du montant indiqué ci-dessus pour décès accidentel sera versé pour un décès accidentel survenu dans un transport en commun impliqué dans un accident.

La perte d'une main signifie le sectionnement complet et permanent de la main au niveau ou au-dessus du poignet; la perte d'un pied signifie le sectionnement complet et permanent du pied au niveau ou au-dessus de la cheville; la perte d'un œil signifie la perte totale et irrécouvrable de la vue dans cet œil.

FRACTURE ACCIDENTELLE PLUS (SUITE)

**Garantie d'assurance :
Invalidité totale
accidentelle pour
enfants assurés**

Les montants d'assurance indiqués sont pour **une unité** de protection.

Remboursement des frais de rééducation : Maximum de 3 000 \$
Remboursement des cours de rattrapage : 20 \$/heure, maximum de 500 \$

Le remboursement des frais de cours de rattrapage demeurent fixes à 20 \$/heure, même si deux unités de protection sont en vigueur. Cependant, dans ce cas, le maximum est de 1 000 \$.

BÉNÉFICE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES ENFANTS (BAE)

Description

Cet avenant offre une assurance temporaire sur chaque enfant célibataire de l'assuré qui dépend de ce dernier pour son soutien et qui est âgé de 15 jours ou plus mais de moins de 18 ans.

Âge à l'émission

20 à 60 ans de l'assuré (du parent)

**Capital assuré
disponible**

10 000 \$ ou 20 000 \$ (par enfant assuré)

Le maximum de 20 000 \$ inclut tout autre avenant BAE en vigueur avec Assomption Vie.

À lire attentivement

À moins d'indication contraire, dans le présent document :

- Âge signifie l'âge de l'assuré à son anniversaire de naissance le plus rapproché de la date d'émission de la police ou de l'avenant le concernant, selon le cas.
- Âge atteint signifie le total de i) l'âge à la date d'émission de la police ou de l'avenant, selon le cas, et ii) le nombre d'années d'assurance révolues à compter de la date d'émission de la police ou de l'avenant, selon le cas.

Les primes autres qu'annuelles sont calculées selon un pourcentage de la prime annuelle :

i) semestrielle 0,53 ii) trimestrielle 0,27 iii) mensuelle par paiements préautorisés 0,09

Découvrez notre gamme de produits et solutions
sur notre Coin du représentant:
coindurep.ca

ou appelez-nous au numéro sans frais :
1 (800) 455-7337



Assurance individuelle • Placements et retraite • Assurance collective

Téléphone: 1-800-455-7337 • www.assomption.ca
C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 8L1

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie,
faisant affaire sous le nom Assomption Vie